

AFFAIRE N°10 - Protocole passé entre le Révérend Père GRIGNENBERGER, Curé de Saint-Jacques, Vicaire Apostolique de Saint-Denis, et la Commune de Saint-Denis au sujet de la construction d'un plateau d'éducation physique sur un terrain appartenant à l'association diocésaine.

M. LAURET donne lecture du rapport.

Le terrain sur lequel se trouve l'Ecole d'application (garçons) est trop exigü pour recevoir la construction d'un plateau d'éducation physique dont le financement est assuré par le Service de la Jeunesse et des Sports.

Par contre, un terrain limitrophe appartenant à l'association diocésaine conviendrait parfaitement pour une telle construction.

Contacté à ce sujet, le Révérend Père GRIGNENBERGER, Curé de Saint-Jacques et Vicaire Apostolique de Saint-Denis, a accepté de mettre un terrain gratuitement à la disposition de la Commune, à la condition de pouvoir utiliser le plateau d'éducation physique en dehors des heures de classe et les dimanches et jours fériés.

En conséquence, j'ai préparé un projet de protocole à passer entre la Commune et le Révérend Père GRIGNENBERGER, que je vous demande de bien vouloir ratifier.

Je mets la question aux voix.

Après la lecture du rapport, M. Francis BEDIER demande dans quelle mesure et pour quelle durée la Commune restera propriétaire des plateaux scolaires, il se déclare défavorable à la proposition.

M. DIJOUX : Sans être contre l'adoption du rapport, dit que la qualité de possession ne lui donne pas satisfaction.

Le Maire répond que c'est le Service de la Jeunesse et des Sports qui a suggéré la solution proposée et qu'elle lui paraît "commode".

Le rapport mis aux voix est adopté moins l'abstention de M. DIJOUX et le vote contre de M. BEDIER.